

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette
Séance du 10 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 septembre à 20 heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller·e·s en exercice : 15

Nombre de conseiller·e·s présent·e·s : 14

Nombre de conseiller·e·s absent·e·s : 1

Étaient présent·e·s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Fabien Plasson, Patricia Dumas, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Estelle Trémoulhéac, Christine Robin, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Paul Thiollière, Noël Fraisse, Eric Bordereau.

Etienne Careil donne procuration Marie-Christine Chaprier

Date de convocation : 04 septembre 2025

Secrétaire de séance : Isabelle Baas

OBJET : Extension IGC Télécom - Rue du plateau marchand - prop. MOURELON (OP29979)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Extension IGC Télécom - Rue du plateau marchand - prop. MOURELON

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant travaux	% pu	Part commune
Extention IGC Télécom 35 ml 7 A Rue du plateau marchand	5 330,00 €	45	2 003,00 €
Total	5 330,00 €		2 003,00 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

- Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Extension IGC Télécom - Rue du plateau marchand - prop. MOURELON" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Madame le Maire pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 2 années
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

La maire
Céline Elie



Secrétaire de séance
Isabelle Baas

A blue ink signature of Isabelle Baas, consisting of a stylized, flowing script.